

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-33

L'an deux mille vingt-quatre-----

Le 18 décembre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET,  
Président.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation du Conseil d'Administration : 9 décembre 2024

**PRESENTS** : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, PRADIER Claudine,  
SAZERAT Marie-Christine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE  
REACHE Fabrice, TRICARD Jacques, SANBA Issame.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme DESSEX Martine, pouvoir donné à M. DEXET  
Emmanuel, Mme LACOURARIE Bernadette, pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE  
Fabrice.

**EXCUSES** : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal,  
M. CHIROL Christian.

**SECRETAIRE** : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

**OBJET** : **Marché d'assurances Incendie Accident et Risques Divers (IARD) et automobiles pour la période 2025-2028**

**Exposé** :

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le  
Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoir à son Président ou à son  
Vice-Président,

Vu la délibération N°2022.24 en date du 5 octobre 2022 par laquelle le Conseil  
d'Administration confie au Président un certain nombre d'attributions,

Vu les articles L.2122-1-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité pour le CIAS de désigner les compagnies d'assurances  
auprès desquelles seront souscrits les contrats d'assurance Incendie Accident et  
Risques Divers (IARD) et automobiles pour la période 2025-2028,

Considérant l'analyse préalable des besoins, la consultation de plusieurs compagnies  
d'assurance,

Considérant l'analyse des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de  
consultation,

Le Président expose :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale a confié à la SARL MG AUDIT ASSUR,  
une mission d'audit et de conseils en assurances. En effet, les contrats d'assurances  
Incendie Accident et Risques Divers (IARD) et automobiles arrivent à terme au  
31/12/2024.

Les risques à assurer sont :

- ✓ Dommages aux biens
- ✓ Responsabilité civile
- ✓ Individuelle accidents
- ✓ Protection juridique de la personne morale
- ✓ Protections juridique et fonctionnelle des agents et des élus
- ✓ Automobiles et risques annexes/Auto-mission collaborateur

Le Président indique que la durée du marché est la suivante :

Date d'effet du marché : 01/01/2025

Fin du marché : 31/12/2028.

Ce marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible 3 fois. Chacune des parties conserve une faculté de résiliation annuelle, au premier janvier, moyennant un préavis de 4 mois.

Après lecture du rapport d'analyse des offres, annexé à la délibération,

**Délibération :**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de signer un marché, pour la période 2025-2028, pour la souscription des contrats d'assurance suivants :

GARANTIE	COMPAGNIE	MONTANT ANNUEL 2025
Dommages aux biens	AREAS	2 350 €
Responsabilité civile	SMACL	1 429.85 €
Individuelle accidents		673.92 €
Protection juridique de la personne morale		446.23 €
Protection juridique et fonctionnelle des agents et des élus		147.35 €
Automobiles	AREAS	2 693.00 €
Auto-mission collaborateur	SMACL	640.83 €

Article 2 : le montant varie tout au long de l'exécution du marché en fonction des variations du nombre de véhicules, de mètres carrés de surface à assurer, mais également en fonction de la masse salariale déclarée.

Article 3 : le marché prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sera exécuté pour une durée d'un an reconductible trois fois.

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Préfecture**  
le :  
**Publié ou notifié**  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme : En Mairie, le 19 décembre 2024.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

Par Délégation,  
Le Vice-Président

